

SOUTIENS ECONOMIQUES, ACCOMPAGNEMENTS

Entreprises, indépendants, commerces, artisans

Face à la crise sanitaire, les pouvoirs publics et autres acteurs économiques se mobilisent pour soutenir toutes les entreprises. La Ville de Suresnes vous propose ce panorama non exhaustif des aides dédiées aux professionnels.

ETAT ET BPI

Prêt de trésorerie garanti par L'État

Les entreprises confrontées à une baisse d'activité peuvent solliciter le PGE sur la plateforme du Ministère de l'Economie.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pre-garanti-par-letat>

Prêt Atout

BPI France renforce la trésorerie de l'entreprise pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel, de résoudre ses tensions de trésorerie passagères. Prêt sans suretés réelles dédié aux TPE, PME, ETI qui traversent un moment difficile.

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-Atout>

Fonds de solidarité

Depuis le début de la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les entreprises, indépendants et entrepreneurs. Ce fonds de solidarité est réactivé à hauteur de 6 milliards d'euros et massivement renforcé pour la durée du confinement.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

Remise d'impôts directs

Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de paiement liées au virus, vous pouvez solliciter auprès du comptable public un plan de règlement afin d'étaler ou reporter le paiement de votre dette fiscale.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/remise-dimpots-directs>

Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales

Le dispositif d'exonération et de report des cotisations sociales est renforcé et élargi dans le cadre du confinement afin de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs touchés par la crise du Covid-19

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf>

Report de paiement des factures

Les plus petites entreprises éligibles au fonds de solidarité financé par l'État et les Régions pourront bénéficier de droit de report du paiement des loyers, des factures d'eau, d'électricité et de gaz.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/report-du-paiement-des-loyers-et-factures-eau-gaz-electricite>

Soutien au paiement des loyers

Dans le projet de loi de finances pour 2021, un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie de leurs loyers, sera introduit. Cette mesure bénéficiera aux entreprises de moins de 250 salariés, fermées administrativement ou appartenant au secteur hôtellerie, cafés, restauration (HCR). Tout bailleur qui sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, accepte de renoncer à au moins un mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 30% du montant des loyers abandonnés.

Informations à venir.

Subvention Prévention COVID : prolongation de l'aide aux TPE / PME

Pour continuer d'aider les TPE/PME à prévenir la transmission de la COVID-19 au travail, la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité Sociale prolonge la subvention « Prévention COVID ».

<https://www.ameli.fr/hauts-de-seine/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>

Aides d'urgence aux entreprises exportatrices

Un plan d'urgence permet de soutenir les entreprises exportatrices face aux conséquences immédiates de la crise, notamment en sécurisant leur trésorerie, et d'assurer leur rebond à l'international après la crise. Il s'adresse en particulier aux PME et ETI.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/plan-de-soutien-aux-entreprises-francaises-exportatrices>

DEPARTEMENT 92 ET RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Dispositif Relance 92

A l'initiative du Département des Hauts-de-Seine, un dispositif de soutien aux entreprises artisanales, aux commerces et aux TPE/PME impactés par la crise sanitaire du COVID-19 est mis en place.

<https://www.hauts-de-seine.fr/relance-92-dispositif-departemental-de-soutien-aux-entreprises-impactees-par-la-crise-sanitaire>

Fonds de solidarité volet 2

Conçu pour aider les entreprises franciliennes de 0 à 10 salariés (jusqu'à 20 salariés pour certains secteurs, sous conditions), le Fonds de solidarité s'est doté d'un volet 2 qui prévoit une aide complémentaire allant jusqu'à 10.000 euros anti-faillite.

<https://www.iledefrance.fr/fonds-de-solidarite-jusqua-10000-euros-pour-les-entreprises-de-0-20-salaries>

Centrale d'achat

La centrale d'achat régionale permet aux collectivités et aux entreprises franciliennes de commander des produits essentiels à la lutte contre le Covid-19. Comment se procurer ces équipements ?

<https://www.iledefrance.fr/achetez-rapidement-vos-protections-covid-19-avec-la-centrale-dachat-regionale>

Prêt Rebond

Lancé en mai 2020 par la Région Île-de-France avec Bpifrance et l'Union européenne, le « Prêt Rebond » à taux zéro vise à soutenir la relance d'activité des entreprises dont la trésorerie a été fragilisée par la crise du Covid-19.

<https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-pret-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme>

Fonds Résilience

Le Fonds Résilience, mis en place par la Région Île-de-France, la Banque des Territoires et les collectivités, prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro de 3.000 à 100.000 euros à destination des entreprises de 0 à 50 salariés (sous conditions), pour une durée allant jusqu'à 6 ans.

<https://www.iledefrance.fr/fonds-resilience-ile-de-france-et-collectivites-100-millions-deuros-pour-aider-les-entreprises>

Chèque numérique commerçants et artisans

La Région soutient, avec une nouvelle aide pouvant aller jusqu'à 10.000€, les communes (ou leurs groupements) qui souhaitent favoriser, grâce au digital, le développement des commerces de leur territoire.

<https://www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-communes-et-leurs-groupements>

Prêt Croissance TPE

Le Prêt croissance TPE finance le plan de financement des investissements matériels et immatériels, l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Ces dépenses sont généralement peu financées par les banques du fait de la difficulté à prendre des garanties.

<https://www.iledefrance.fr/pret-croissance-tpe>

PM'UP Covid-19

La Région a créé une nouvelle aide pour que les entreprises qui le peuvent modifient leur outil de production et fabriquent des masques, du gel hydro-alcoolique ou encore des respirateurs indispensables à la lutte contre le Covid-19.

<https://www.iledefrance.fr/entreprises-modifiez-votre-chaine-de-production-grace-pmup-covid-19>

Plan d'urgence Entreprises

Retrouvez le détail des réponses apportées par la Région face à la crise et les informations pratiques dans notre brochure « Covid-19 : réponses aux questions des entreprises franciliennes ».

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/07/COVID%20AIDE%20ENTREPRISE%20BROCHURE_V9.pdf

Plateforme Solutions Covid-19

La Région a développé, avec ses partenaires, une plateforme pour fédérer et faciliter la mise en relation des fournisseurs et demandeurs de solutions solidaires. Les entreprises sont invitées à y déposer leurs offres, afin d'aider les citoyens, entrepreneurs et professionnels de santé.

<https://www.iledefrance.fr/solutions-covid-19-la-plateforme-regionale-solidaire-des-franciliens>

ACCOMPAGNEMENTS

Négocier un rééchelonnement des crédits bancaires

La Médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.).

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mediation-du-credit-pour-le-reechelonnement-des-credits-bancaires>

Médiateur des entreprises en cas de conflit

Pour tout différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique, peut faire l'objet d'une saisine du médiateur (ex : retard de paiement, services ou marchandises non conformes...), qui, gratuitement, prend contact avec le saisissant dans les 7 jours afin de définir avec lui un schéma d'action.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mediateur-des-entreprises-en-cas-de-conflit>

Diagnostic OPALE

La Banque de France met à votre disposition un outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises. Avec OPALE, disposez d'un diagnostic économique et financier de votre entreprise, vous comparez vos performances avec votre secteur d'activité et évaluez vos décisions à travers les simulations prévisionnelles.

<https://entreprises.banque-france.fr/diagnostics-financiers/le-produit-opale>

Marchés publics

La reconnaissance par l'État et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/marches-publics-les-penalites-de-retard-ne-seront-pas-appliquees>

Objectif Reprise pour les TPE et les PME

Destiné aux entreprises et associations de droit privé de moins de 250 salariés, le dispositif « Objectif reprise » du ministère du Travail propose des modalités gratuites de conseil et d'appui pour favoriser la reprise ou la continuité de l'activité en combinant bonnes conditions de travail et performance.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/reprise-de-l-activite/article/covid-19-objectif-reprise-outil-gratuit-pour-aider-les-tpe-et-les-pme>

Correspondants Banque de France

Durant la crise sanitaire du COVID-19, toutes les entreprises doivent s'adapter. C'est pourquoi la Banque de France étend son dispositif TPE/PME aux ETI et aux grandes entreprises. Ses correspondants vous accompagnent et vous orientent gratuitement.

<https://entreprises.banque-france.fr/accompagnement-des-entreprises/mon-correspondant-tpe-pme-dans-chaque-departement/le-role-des-correspondants-tpe-pme>

CCI HAUTS-DE-SEINE

CCI Entraide Île-de-France

La CCI Paris Île-de-France met en place une plateforme d'échanges entre entreprises, simple, rapide et gratuite, spécifique à la crise sanitaire due au Covid-19, pour faciliter solidarité et complémentarité.

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/cci-entraide>

Webinars gratuits pour les créateurs

Les CCI franciliennes lancent une série de webinars gratuits pour préparer la création de son entreprise. Découvrez le programme de ces webinars thématiques de 45 minutes.

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/creation/webinars-creation-entreprise>

La CCI vous aide face à la crise

Chefs d'entreprise, commerçants vous êtes démunis face aux démarches administratives à réaliser suite à l'épidémie de Coronavirus ? Les conseillers de la CCI vous accompagnent pendant toute la durée de la crise.

<https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise>

Check-list Relance SOLUCCIO

Pour accompagner la relance de votre activité, la CCI Paris Île-de-France met en place un programme de soutien aux TPE PME franciliennes mis en oeuvre avec la Région Ile-de-France et le soutien financier des fonds européens permettant de bénéficier gratuitement de prestations d'accompagnement proposées dans le programme Soluccio.

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/relance-entreprise>

Pass Reprise + Facile

Commerçants, bénéficiez gratuitement d'un diagnostic 360° pour relancer votre activité suite à la crise sanitaire. Les conseillers Commerce de la CCI Hauts-de-Seine, en partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine, vous accompagnent pour réaliser un bilan relance d'activité de votre commerce et pour vous aider à pérenniser votre activité.

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci92/pass-reprise-facile-commerçants-relancez-votre-activite>

Programme Webinars "Job Action Relance"

Entrepreneurs des Hauts-de-Seine, la crise Covid-19 vous conduit à réfléchir sur votre gestion des ressources humaines ? Pour vous aider, la CCI Hauts-de-Seine et la DIRECCTE lancent gratuitement leur nouveau programme de webinars dédié à l'emploi et aux ressources humaines : "Job Action Relance".

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci92/programme-job-action-relance-boucle-nord-de-seine->